

ASA SUD

L'ASA LA PLUS AUSTRALE DE FRANCE



14, 15 et 16 Septembre 2007

TAMPON



REGLEMENT

14-15 et 16 Septembre 2007

36^{ème} RALLYE DES 1000 KM de la Réunion



TAMPON



PREPARED BY
JRC
DEVELOPMENTS
TEL: 0692 30 05 05



REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours :

Nos partenaires : **VILLE DU TAMPON**
FM Compétition
CATOI
RER
S.R.R
JRC Developments
FONTAINE SERVICE

Les municipalités de : **LE TAMPON**
SAINT-PIERRE
PETITE-ILE

Ainsi que :

- La Préfecture de la REUNION
- Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
- La Direction des Infrastructures et des Transports
- La Direction Départementale de l'Équipement
- La Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
- Tous les bénévoles sans qui cette manifestation sportive ne pourrait avoir lieu
- Tous les Officiels du rallye
- Le Service Médical
- Les Cibistes
- L'ensemble de la presse écrite et audio visuelle
- Les riverains des différentes routes et chemins traversés durant l'épreuve et les reconnaissances

PROGRAMME

Lundi 20 Août 2007

Parution du règlement.
Ouverture des engagements.

**Du Samedi 01 Septembre au
Mardi 11 Septembre 2007**

Sessions de reconnaissance organisées
(selon planning en annexe).

Lundi 03 Septembre 2007

Clôture des engagements.

Mercredi 12 Septembre 2007

Publication de la liste des engagés.

Vendredi 14 Septembre 2007

07h00 à 16h30

Vérifications administratives, techniques et
remise des N°. Mise en parc fermé:
Boulodrome du Tampon

17h00

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires
Sportifs : P.C Course
Boulodrome du Tampon

17h30

Publication de la liste des concurrents autorisés à
prendre le départ après vérification au P.C Course
Boulodrome du Tampon

19h20

Briefing Pilotes (présence obligatoire)
Podium de départ

1^{ère} voiture

19h50

Départ de la 1^{ère} étape du Boulodrome
Tampon

1^{ère} voiture

24h00

Arrivée de la 1^{ère} étape au Boulodrome
Tampon

Samedi 15 Septembre 2007

12h00

Publication du classement officiel partiel à l'issue
de la 1^{ère} étape et affichage de l'ordre de départ
de la 2^{ème} étape au Parc fermé.

1^{ère} voiture

14h00

Départ de la 2^{ème} étape du Boulodrome
Tampon

1^{ère} voiture

18h55

Arrivée de la 2^{ème} étape au Boulodrome.
Tampon

Dimanche 16 Septembre 2007

09h10

Publication du classement officiel partiel à l'issue
de la 2^{ème} étape et affichage de l'ordre de départ
de la 3^{ème} étape au Parc fermé.

1^{ère} voiture

10h10

Départ de la 3^{ème} étape du Boulodrome
Tampon

1^{ère} voiture

14h10

Arrivée de la 3^{ème} étape et du Rallye au Boulodrome
Tampon

Publication des résultats provisoires à partir de 16h00

Publication des résultats finaux du Rallye au P.C Course et au Boulodrome 30 min après Publication des résultats provisoires.

Samedi 22 Septembre 2007

Remise des prix Salle des fêtes de 3 mares

RENSEIGNEMENTS UTILES

**ORGANISATION et
SECRETARIAT du RALLYE**
Jusqu'au mercredi 12 Septembre 2007

ASA SUD
BP 90
97832 TAMPON Cédex
Tel / fax :
G.S.M : 0692.88.95.75

SECRETARIAT, Accueil Officiels
Salle de presse
Tableau officiel Affichage

Direction de Course
Collège de Commissaires Sportifs
P.C Calcul – P.C Sécurité
Boulodrome du Tampon

Vérifications administratives :

Boulodrome du Tampon

Vérifications techniques

Boulodrome du Tampon

REMARQUE IMPORTANTE

Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de **respecter** scrupuleusement **le Code de la Route** au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestées par les habitants des régions traversées, en veillant à leur sécurité et leur tranquillité.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Sud (ASAS) organise sous l'égide du **Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion** et avec le concours de :

La Préfecture de la Réunion,

Les Municipalités de : Tampon, Saint-Pierre, Petite-Ile

les 14,15 et 16 Septembre 2007 une épreuve nationale dénommée :

"36^{ème} RALLYE des 1000 Km de la Réunion – FM Compétition "

Le présent règlement a été enregistré à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation N° : 244 en date du : 31/07/2007.

Au Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° : 1907/07/15 en date du : 20/07/2007.

Comité d'Organisation

Président : Patrick AGATHE

Vice Président: J-Marie TECHER

Secrétaire Général : Nathalie AGATHE

Trésorier : Patrice PICARD

Trésorier Adjoint : Didier BERNET

Membres :

VIENNE Olivier
LAURET J-Marie
AVRIL Jeannick
BARRET Gianni
ISSAC Farid
LENCLUME Bertrand

CORRE Sully
DUPUIS Yoël
HOARAU Jérôme
PICARD Johnny
MOULLAN Farouk
DIJOUX David

1.1 Officiels de l'Epreuve.

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Philippe BENARD (13753)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. André LATCHOUMANE (13791) M. J-Hugues MEZINO (11113) M. M.
Directeur de Course	M. Lilian ETHEVE (13740)
Adjoints au Directeur de Course, P.C Course	M. Didier BERNET (38990) M. Emmanuelle COCHARD (13796)
Adjoints au Directeur de Course, Voiture tricolore	M.
Vérifications administratives, techniques et publicité Départs et Arrivées Parcs fermés	M. Nathalie AGATHE (34374) M. Nathalie AGATHE M. Nathalie AGATHE
Responsable du Parc de Regroupement	M. Pascal PARIS (17498)
Responsable des Parcs Assistance	M. Jean-Luc CACCHIA (19012)
Délégués aux épreuves	M. Serge AUTALE (13793) M. Thierry DEBERGE (33741) M.
Commissaires Techniques	M. Eric FONTAINE (57168) M. Alain HOAREAU (13451) M. Daniel MAILLOT (13744) M. Nicol COCHARD (13797) M. J-Patrick BEGUE (57167) M Gilles MAREL (15764)
Commissaire Relations avec les Concurrents	M. M. Denis HOARAU (13787)
Responsables Commissaires de Route	M. Bertrand LENCLUME (139503)
Médecin Chef	M. Richard RAMILISON
Responsable des relations avec la Presse	M. Patrick AGATHE (19014)
Responsables Classement – Informatique	M. M.

Tableau Officiel d'affichage :

Boulodrome du Tampon du 14/09/2007 17 h 30 au 16/09/2007 19 h 00

1.2 - Eligibilité

Le "**36^{ème} RALLYE des 1000 Km de la Réunion – FM Compétition**".
compte pour

- La Coupe de France des rallyes 2007
- Le Championnat de la Réunion des Rallyes
- Le Championnat junior moins de 25 ans
- La Coupe 1600 Groupe A, la Coupe Groupe N
- La Coupe des Marques et le Challenge Promo du CORSA Réunion
- Les Coupes et Challenges approuvés par le CORSA Réunion

1.3 Vérifications

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet avec son véhicule aux vérifications prévues conformément au programme de l'épreuve.

Les équipages engagés recevront avec l'accusé de réception d'engagement leur convocation individuelle aux vérifications administratives et techniques.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes suivantes:

- de 01 à 30 minutes : 15 Euros
- de 30 à 60 minutes : 30 Euros

Par heure supplémentaire : 15 Euros (jusqu'à la fermeture du contrôle, toute heure commencée étant due). Pour les autres paragraphes voir réglementation générale

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées chez Dindar Autos St-Pierre

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURRENTS et PILOTES

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au "**36^{ème} RALLYE des 1000 Km de la Réunion – FM Compétition**" doit déposer la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée du montant des droits, chez FM Compétition ZI Les Sables Etang-Salé les jeudis 23 et 30 août 2007 de 16 h à 20 h, les vendredis 24 et 31 août 2007 de 16 h à 20 h et le samedi 1 septembre 2007 de 11 h à 15 h.

Le nombre des engagés est fixé à 140 véhicules maximum.

3.1.1 Concurrents Admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11.1 Droits d'Engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

Jusqu'au Lundi 03 Septembre 2007 avec la Publicité facultative des Organisateurs

Challenge Promo : 408 Euros Autres : 480 Euros

c) sans la Publicité facultative des Organisateurs : Double tarif.

3.1.12 :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 Ordre de Départ

3.3.1: Le départ de la première étape sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition.

3.3.2 : L'attribution des numéros se fera en respectant l'ordre suivant :

Série 1 - 2 - 3 - 4 conforme au règlement standard F. F.S.A.

Série 5 : Tous les autres pilotes.

A l'intérieur de chaque série, l'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'Organisateur.

ARTICLE 4 - VÉHICULES et EQUIPEMENTS

4.1 Véhicules Admis

Conformément au Règlement Particulier du Championnat de la Réunion des Rallyes 2007 du Comité Régional et du règlement standard FFSA.

4.3.1.1 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2 : Pendant toute la durée du rallye, sont permis les réparations et ravitaillements uniquement dans les parcs d'assistance.

L'assistance est interdite sur les parcours de liaison. Toutefois, dans les zones interdites, toutes réparations ne pourront être effectuées que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage (l'aide extérieure de mécaniciens est interdite mais leurs conseils sont autorisés).

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une mise hors course.

A l'intérieur des zones d'assistance, seuls seront autorisés à pénétrer, outre les véhicules de course, les véhicules porteurs d'une plaque « ASSISTANCE ». Chaque

concurrent recevra cette plaque lors des vérifications. Des plaques supplémentaires peuvent être achetées au prix de 40 euros. La mise en place des véhicules d'assistance se fera le vendredi 14 septembre 2007 à partir de 17 h.

ARTICLE 5 - PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront précisées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6-1 Description

Le "**36^{ème} RALLYE des 1000 Km de la Réunion – FM Compétition**" totalise une longueur de 309,7 Km, dont 159,2 Km d'Epreuves Spéciales et 149,3 Km de liaison. L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe "Itinéraire et horaires" du règlement.

Les Epreuves Spéciales (ES)

1^{ère} étape : TAMPON – TAMPON

Comprenant 4 épreuves spéciales, totalisant : 40,2 km

ES 1&3	Bras Creux 1&2	12,5 km
ES 2&4	Bois Court 1&2 07,7 km

2^{ème} étape : TAMPON – TAMPON

Comprenant 4 épreuves spéciales, totalisant : 48,8 Km

ES 5&7	Grand-Père 1&214,2 km
ES 6&8	Piton à Bloc 1&2	. 10,2 km

3^{ème} étape : TAMPON – TAMPON

Comprenant 4 épreuves spéciales, totalisant : 70,2 Km

ES 09&11	Grand Tampon 1&2	22,3 Km
ES 10&12	Bassin Martin 1&2.....	... 12,8 Km

6.2 Reconnaissances

6.2.1 Les nuisances

Dans tous les rallyes asphaltés, dans le but de limiter des nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes:

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 4 au maximum.

6.2.2 Voitures

- Voitures de séries
- Pneu de séries homologué route (tout pneu de compétition est interdit)
- Autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre.

6.2.3 Equipements

- Autorisation de 2 phares additionnels au maximum
- Autorisation d'un appareil de mesure (Trip Master)
- Autorisation d'un lecteur de carte
- Interdiction du casque et des écouteurs
- Autres équipements additionnels interdits.

6.2.4 Contrôles

L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique sur les voitures contrôlées devra être joint au rapport de clôture. L'organisateur transmettra au Directeur de Course les dossiers pour application de sanctions:

***Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre de passage: départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction supplémentaire possible.**

*** Autres infractions:**

- **1^{ère} infraction : 20", 1', 3', ou départ refusé selon gravité et/ou 160 euros**
- **2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et 320 euros d'amende**

*** En cas de sanctions infligées pour infraction aux règles des reconnaissances, le montant des amendes est conservé par l'organisateur et une demande de sanction supplémentaire est possible.**

Ces pénalités seront infligées par le Directeur de Course, dès le début des vérifications. Au cas où, sur réclamation faite par le concurrent intéressé auprès des Commissaires Sportifs, celui-ci confirmerait cette pénalité, l'appel formé contre la décision du Collège des Commissaires Sportifs ne pourra, en aucun cas, avoir effet suspensif.

6.2.5 Durée

La durée des reconnaissances est limitée à 4 jours selon le calendrier à voir en annexe :

L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ des E.S. et devront faire valider leur carnet de contrôle avant d'emprunter le parcours. Il ne sera possible de passer que **4 fois au maximum** dans chaque Epreuve Spéciale. Ces passages se feront sur " route ouverte " dans le cadre du code de la route. Il sera formellement **interdit** de circuler sur le parcours dans le **sens inverse** de celui du déroulement de l'E.S.

Sanctions en cas de non respect de ce calendrier :

Tout pilote, coéquipier ou concurrent rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours **hors de la période prévue ou effectuant plus de 4 passages sur tout ou partie d'une E.S.** fera l'objet des sanctions suivantes

- ◆ 1^{ère} infraction : 5 minutes et 160 euros
- ◆ 2^{ème} infraction dans les 12 mois : interdiction de prendre le départ et transmission du dossier à la commission de discipline FFSA.

6.3 Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.

Tout équipage ne respectant pas ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous

1 ^{ère} infraction :	une pénalité en espèces de 160 euros
2 ^{ème} infraction :	une pénalité en temps de 5mn
3 ^{ème} infraction :	mise hors course

ARTICLE 7 - DEROULEMENT de l'EPREUVE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3 Contrôles de Passage (C.P.) - Contrôles Horaires (CH) - Mise Hors Course

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4 Contrôles de Regroupement.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 Epreuves Spéciales E.S.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6 Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1.6 : Challenge Promo

Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon le règlement particulier du challenge.

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Des coupes seront remises aux équipages vainqueurs des différents classements.

Des coupes seront aussi remises à des Officiels de l'épreuve, choisis par l'Organisateur.

La remise des prix se déroulera le Samedi 22 Septembre 2007 à partir de 20h à la salle des fêtes de Trois Mares au Tampon

Les concurrents (ou leurs représentants) qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix.

Annexe 1:

Planning des reconnaissances

Samedi 01 Septembre	ES 5 – 9 - 10	De 13h30 à 20h00
Dimanche 02 Septembre	ES 1 – 2 – 6	De 09h00 à 15h30
Lundi 10 Septembre	ES 5 - 9 - 10	De 18h30 à 23h30
Mardi 11 Septembre	ES 1 – 2 – 6	De 18h30 à 23h30